

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-425 du 14 Décembre 1981

portant nomination au Greffe Central
de la Cour Populaire Centrale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU La Loi n° 81-004 du 23 Mars 1981 portant organisation judiciaire en République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 81-343 du 17 Octobre 1981 portant Statuts Particuliers des Personnels des Services Judiciaires du Bénin;
- Après avis du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire donné en sa séance du 23 Novembre 1981 ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Décembre 1981.

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade MIASSI Codjo Germain, Greffier en Chef, est nommé Greffier en Chef du Greffe Central de la Cour Populaire Centrale.

Article 2. - Le Camarade AHEHEHINNOU Pierre, Greffier Auxiliaire est nommé Greffier par intérim à la chambre judiciaire de la Cour Populaire Centrale.

Article 3. - Le Camarade ABLEFONLIN Maximilien, Greffier Auxiliaire, est nommé Greffier par intérim à la Chambre Administrative de la Cour Populaire Centrale.

.../...

Article 4.- Le Camarade GANMAVO Placide, Greffier Auxiliaire, est nommé Greffier par intérim à la chambre des comptes de la Cour Populaire Centrale.

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice Populaire,

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'In-
formation et de la Propagande
chargé de l'intérim,

Michel ALLADAYE

Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 6 CPC 6 PG/CPC 2 MJP 4 MF 4
Autres Ministères 20 SGG 4 SPD 2 DPE-INSAE 6 BCP 2 DB-DCF-DSDV-DI
16 Trésor 4 BN-UNB-FASJEP 6 IGE et ses Sections 4 Intéressés 8
DAJL JORPB 1.-